



**Assurons
un monde
plus ouvert**

Communiqué

Paris, le 23 mars 2022

Modalités de mise à disposition des documents préparatoires à l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 22 avril 2022

L'avis de réunion de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 22 avril 2022 a été publié au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires du 16 mars 2022 (Bulletin n°32) et contient l'ordre du jour et le projet du texte des résolutions qui seront soumises au vote des actionnaires à l'occasion de cette assemblée. L'avis de convocation correspondant paraîtra le 30 mars 2022 au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires et dans un journal d'annonces légales.

Les documents préparatoires à cette assemblée sont à la disposition des actionnaires conformément aux modalités et délais prévus par les dispositions réglementaires applicables.

Vous êtes invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à cette assemblée sur le site <https://www.cnp.fr/le-groupe-cnp-assurances/investisseurs/actionnaires-individuels/assemblee-generale-2022> qui comporte les documents prévus à l'article R. 22-10-23 du code de commerce et qui sera mise à jour, le cas échéant, pour préciser les modalités définitives de participation.